

Comité Technique Local du 4 Juillet 2017

COMPTE-RENDU

Étaient présents pour la CGT Finances publiques : Michel RISACHER (ESI de Nemours) ; Béatrice ROMAGNY (ESI de Reims) ; Éric CHABROULET (ESI de Paris-Montreuil) ; Jean-Marc CHAUMELLE (ESI de Chalons-en-Champagne), Hervé PERESINI (ESI de Noisiel). Le CTL était présidé par Jean-Pierre FAIVRE, Directeur-Adjoint de la DiSI Paris-Champagne.

A l'issue de la lecture de notre déclaration liminaire (voir en dernière page), M. Faivre a admis que la totalité des mesures drastiques qui y sont décrites ont été annoncées par le Gouvernement.

Sur le sujet sensible du vote électronique, dont la formule serait retenue pour l'organisation du scrutin des prochaines élections professionnelles (fin 2018), il ne voit pas pourquoi la participation y accuserait une baisse significative. Pourtant, la plupart des études sérieuses rapportent un tassement, voire un effondrement du taux de participation (exemple : passage du taux d'environ 80 à 50 % seulement de votants lors des dernières élections à l'Éducation nationale en mode électronique). Les modalités pratiques de la procédure se révèlent souvent malcommodes ou compliquées (en moyenne il y a seize étapes à compléter pour aller de la connexion au vote). Le vote électronique est plus exposé aux cyberattaques et nécessite l'écriture d'une application dédiée payante. Rappelons que l'ensemble des collègues de la DiSI a participé massivement (avec un taux de 86 %) au scrutin de 2014. La position de la CGT Finances publiques est donc claire : nous restons attachés à la solennité du vote à l'urne, et si cela engendre un coût, c'est le prix à payer pour la démocratie !

Déménagement de l'ESI de Chalons

La DDFiP de la Marne souhaite récupérer les bureaux de l'ESI chalonnais afin d'y installer son Pôle fiscal. En conséquence, il a été décidé de déplacer le personnel informaticien dans l'ancien atelier d'impression et de finition fermé il y a deux ans. La DDFiP doit prendre à sa charge les travaux de rénovation indispensables de ces locaux de substitution : les fenêtres, le câblage électrique et informatique, le chauffage, l'installation de cloisons pour la création de bureaux, le nettoyage en dessous du faux plancher... Sur de dernier point l'inquiétude des collègues est manifeste pour ce qui concerne des rongeurs (rats) qui avaient été repérés sous le faux plancher.

M. Faivre considère que les travaux « avancent pas trop mal » ; les stores roulants doivent être posés prochainement, ce qui ne saurait être un luxe dans des locaux orientés plein sud.

La CGT Finances publiques fait toutefois remarquer que :

- Le problème des rongeurs a été traité avec négligence ; personne ne s'est inquiété de savoir si toutes les voies d'accès des rats avaient été bouchées.
- Ces travaux peuvent dégager des poussières allergènes.
- Certaines surfaces indiquées sur le plan proposé s'avèrent fausses après réaménagement (ex. : 27 m² en réel contre 51 m² en plan pour la salle des pupitres. Erreur confirmée par la Direction).

Bref, après cette série de couacs, les agents ont le sentiment que leurs conditions de travail ne sont pas une priorité...

Déménagement de l'ESI de Montreuil (Blanqui)

Les agents ont été associés à l'opération et la concertation a été de mise. Il n'y a pas de remontées négatives à signaler.

Travaux à l'ESI de Reims

En sus des travaux déjà achevés, il reste à pérenniser le chauffage et la climatisation ; cependant, M. Faivre affirme que la dotation globale de fonctionnement ne permet pas de faire face à un investissement de cette ampleur. Les autorités budgétaires ont été sollicitées.

Pour la CGT Finances Publiques, les devis ayant été bouclés, la Direction est censée savoir où elle va...

Point sur le Baromètre social

Selon M. Faivre, le sentiment général est « un peu plus favorable », sauf en ce qui concerne les équipes d'assistance, plus sujettes au stress surtout lorsqu'elles se trouvent en manque d'effectifs. On ne saurait mieux dire.

Rappelons tout de même que le baromètre social de la DISI Paris-Champagne diffère sensiblement de celui de certaines directions où il est carrément catastrophique. S'il se montre correct à la DISI, il faut également éviter qu'il ne régresse. Et à propos de régression, le taux de participation à la DISI ne cesse de s'effiloche d'une année sur l'autre : 43 % en 2013 ; 39 % en 2015 ; 32 % cette année... Il serait fort intéressant d'en saisir la cause. Quant à la crise que traversent les services d'assistance, la CGT Finances publiques ne trouve d'autre parade que de créer autant de postes que de lauréats PAU et préconise le remplacement des postes un pour un.

Notons que M. Faivre, s'il constate l'impossibilité de rendre obligatoire une affectation géographique de lauréats en DISI Paris, Champagne, a fait l'éloge des emplois vacants car ils « facilitent les placements des reçus par listes d'aptitude et des détenteurs de qualifications informatiques nouvellement acquises », et a réaffirmé que la DISI s'efforce de « maintenir les chaises autant que les missions ».

Projet de renforcement de la mission FIDJI STOCK

La numérisation des fiches notariales, actuellement assurée par une partie des services d'Acquisition de Données, est jugée trop lente. Cette activité est maintenue dans certains ESI (notamment à Nemours) mais la DGFIP a décidé de confier le complément d'activité à une société privée. Sur la question de son site d'hébergement, cette dernière a refusé d'aller sur Montreuil-Fédération – bien que ce site dispose désormais de beaucoup de place libre (sic) – car situé près de Paris. Les coûts y sont trop élevés au goût du prestataire. D'autre part, elle ne désire pas « émietter » son activité sur plusieurs sites.

Il est prévu que l'activité démarre à l'automne et se poursuive jusqu'en 2020. Il est regrettable que l'expédient d'un recours au privé ait été retenu, car le potentiel de la DISI existe bel et bien avec la baisse de la demande éditique, d'acquisition de données et surtout la dématérialisation programmée du bulletin de paye. M. Faivre a cité le contre-exemple des impressions de l'INSEE, qui auraient pu être reprises sans problème par la DGFIP. Mais l'INSEE préfère continuer à rémunérer un prestataire externe.

L'établissement de Nemours semble avoir la préférence. Bien entendu, il est hors de question que les conditions de travail et de sécurité du site soient remises en question du fait de l'arrivée des prestataires.

La CGT Finances Publiques pose la question : pourquoi cette précipitation alors qu'un report eût été préférable ? L'explication la plus logique est qu'un plan de suppression massive de postes dans les services de publicité foncière est à l'étude, et qu'il est gagé sur la réussite de la numérisation. On comprend mieux, du coup, cette marche forcée à suivre jusqu'en 2020 ! Et qui réglera la prestation ? Un écho nous dit qu'il s'agirait d'un organisme représentatif des notaires, alors que M. Faivre opte plus simplement pour la DGFIP elle-même...

On le voit, ce projet de numérisation, qui porte sur des dizaines et des dizaines de millions de fiches, est tout sauf innocent. Une démarche similaire pourrait voir le jour et cibler les liasses fiscales de l'Impôt sur les sociétés. Et quid de l'intégration des salariés du privé au regard de nos règles de gestion ?

M. Faivre exclut qu'ils soient considérés comme du « renfort », aussi auront-ils leur propre hiérarchie, celle du prestataire. Il existe néanmoins une règle commune : tout prestataire présent sur un site DGFIP relève des règles du CHS.

Bien que la connaissance de ce projet soit récente, il n'y a eu aucune fiche de travail à son sujet lors du Groupe de travail informatique du 11 mai dernier, ce qui est inadmissible. La CGT Finances publiques est résolument opposée à la solution projetée. Il y a du potentiel chez nous !

Questions diverses

Sur l'inégalité de traitement entre lauréats de concours

Un contractuel réussissant un concours qualifié doit suivre un stage de six à huit semaines et gagne le bénéfice immédiat de la prime informatique.

Un agent DGFIP de catégorie A lauréat d'un concours équivalent doit effectuer une scolarité d'un an tout en étant privé de prime informatique pendant dix-huit mois.

M. Faivre admet qu'il y a là comme une « pénalisation inadmissible ».

Sur les réussites aux concours et les projets de mutation

Nous nous félicitons du succès de nombreux collègues noisielliens et chalonnais, récents lauréats des derniers concours. Mais une fois additionnés aux futurs mutés et retraités, il y a peu de remplacements prévus pour compenser

leur départ au 1^{er} septembre. Il est donc assez aberrant que les réussites aux concours ne soient connues qu'après les annonces des prochains mouvements, les départs en retraite étant en revanche connus à l'avance.

Sur l'expérimentation du PAR

Les Assistances téléphoniques des applications Amendes et Contentieux Contrôle Fiscal doivent adopter prochainement le schéma imposé par le Parcours d'assistance rénové. Une réunion de présentation SI-2A a eu lieu le 5 juillet. Le PAR AMD sera expérimenté dans les départements 31, 35, 75 et 94. La période retenue est de la mi-juillet à fin octobre.

Le PAR CTX-CF sera quant à lui en expérimentation dans une DIRCOFI de la région Île-de-France, dans le 77 et peut-être dans le 89. La date de démarrage, non précisée pour le moment, devrait être sans doute repoussée à la rentrée.

La CGT Finances publiques rappelle son opposition au PAR. Cette procédure suppose l'utilisation massive de fiches de dépannage par l'agent en incident (niveau dit « zéro ») puis du formuel au lieu du téléphone pour le dépannage de premier niveau.

Sur le plan de renouvellement quinquennal des unités centrales des STU

Chaque agent dispose d'une station de travail unique (STU) dont l'unité centrale doit normalement être remplacée tous les cinq ans. Des modèles datant de 2011 restent actuellement en service. M. Faivre reconnaît que la recommandation quinquennale est allègrement dépassée avec pour principale contrainte le budget. Seul le tiers du matériel est renouvelé dans les temps. Une enveloppe de 60 000 euros serait nécessaire pour un renouvellement complet, mais seuls 20 000 euros budgétés sont disponibles. M. Faivre assure toutefois que les matériels les plus anciens seront remplacés en priorité.



**DiSI Paris-Champagne
Comité Technique Local du 4 Juillet 2017**

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du Comité Technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s Camarades,

La présidence Macron, « bétonnée » par une nouvelle majorité parlementaire qui devrait lui être toute dévouée, n'entend pas se donner pour principal objectif de parvenir à plus de justice sociale en fournissant à l'État les moyens de ses missions. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les intentions sont rudes : cent vingt mille postes de fonctionnaires sont destinés à passer à la trappe et doivent rejoindre le cortège sans fin des suppressions d'emplois dans le secteur public.

Dans sa lettre aux agents sur le PAS du 23 juin 2017, le ministre Gérard Darmanin, s'il salue le professionnalisme de la DGFIP, nous fait bien comprendre que la sollicitude gouvernementale penche plutôt, ce qui n'est guère surprenant, du côté des entreprises.

Les innombrables agressions anti-sociales qui ont caractérisé les deux derniers quinquennats relèvent du *pétard mouillé* lorsque l'on examine de près les redoutables annonces du nouveau gouvernement Philippe : renforcement et extension de la loi El Khomri avec l'inversion confirmée de la hiérarchie des normes, législation par ordonnances sur le droit du Travail, mise en œuvre régressive d'un système par points pour l'ensemble des régimes de retraite, reprise du gel du point d'indice et rétablissement de la journée de carence dans la Fonction publique...

Rappelons la position et l'argumentation de la CGT Finances publiques sur ce dernier point : **cette mesure ne serait en aucun cas équitable** puisque deux salariés du privé sur trois bénéficient de la prise en charge des journées de carence par leur entreprise au titre de la prévoyance. Cette disparité avait déjà été relevée par le passé et avait en partie conduit à l'abrogation de la journée de carence pour les agents publics en 2014, contre un contrôle renforcé des arrêts maladie. Il s'agirait donc là d'un **retour en arrière injuste et inacceptable**, qui appelle contre lui la mobilisation de l'ensemble des collègues.

À la DiSI Paris Champagne, au temps des restructurations succède celui des déménagements. Ce sera l'occasion, Monsieur le Président, de faire un point d'étape détaillé sur les mesures prises et leurs conséquences pour les agents, ainsi que sur l'organisation de la mission FIDJI STOCK.